

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



38

الـ
مجلس
المغرب
الـ

**2ème Cycle de l'Examen Périodique Universel
13ème Session**

Intervention de la délégation du Royaume du Maroc

Examen de L'Equateur

Genève, le mardi 21 mai 2012

Madame la Présidente,

Ma délégation souhaite la bienvenue à Son Excellence Monsieur qui nous a honoré par sa présence parmi nous à Genève, ainsi que la délégation qui l'accompagne, et le remercie pour la présentation du rapport national de son pays au titre du deuxième cycle de l'examen périodique universel.

Le rapport national de l'Equateur relate clairement les efforts consentis, les avancées importantes réalisées, et les contraintes rencontrées dans le domaine des droits de l'Homme entre 2008 et 2012.

* Ma délégation relève avec satisfaction que l'Equateur, depuis son premier examen en 2008, a ratifié et adhéré à un grand nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et montré une bonne coopération avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les organes conventionnels, notamment en présentant la plupart de ses rapports initiaux sur la mise en œuvre des traités.

* Ma délégation accueille avec satisfaction l'adoption de la nouvelle constitution qui reconnaît désormais le caractère multiculturel et multinational de l'Etat équatorien ainsi que les grandes avancées qui l'ont accompagnée, dans les domaines de la gestion des affaires publiques et des politiques économiques, environnementales, sociales et culturels, qui ont mobilisé la population et reçu le soutien de 80% d'entre elle.

Dans le cadre du mécanisme de l'EPU, le Maroc souhaite formuler les deux recommandations suivantes :

1. Le Maroc prend note de l'engagement de l'Equateur en faveur de la protection des droits des peuples autochtones. Dans ce cadre, le Maroc voudrait **recommander à l'Equateur de continuer à faire progresser la promotion et la défense des droits des peuples autochtones, notamment le respect de leur diversité culturelle et linguistique, et de réfléchir sur des programmes et des politiques en leur faveur, en se concentrant en particulier sur les femmes et les enfants.**

2. Tout en reconnaissant les efforts déployés par le gouvernement de l'Equateur afin de protéger les droits des femmes et réduire la violence à leur égard, en créant, notamment, des tribunaux spécialisés dans les questions touchant les femmes et la violence familiale, le Maroc **recommande à l'Equateur de continuer à promouvoir la participation active et effective de la femme dans tous les niveaux décisionnels et de poursuivre la mise en œuvre des politiques et programmes visant à encourager la participation de la femme autochtone dans la vie publique et politique.**

Je vous remercie Madame la Présidente.

